

## L'exemple de La Durantaye

*Par Jean-Pierre Lamonde, président, Société historique de Bellechasse*

Dans l'article précédent, nous avons essayé de démontrer que la diminution des revenus des assemblées de fabriques et l'augmentation des frais d'exploitation et d'entretien les acculaient tôt, ou un peu moins tôt, à l'incapacité d'envisager l'avenir sereinement. Dans cet article, nous allons examiner cette situation en l'illustrant d'un cas, celui de La Durantaye.

La Durantaye est une municipalité d'environ sept cents personnes. Dans ses belles années, elle en a compté plus de huit cents. Saint-Gabriel-de-la-Durantaye, c'est le nom de la paroisse, a été créée au début du 20<sup>e</sup> siècle, découpée à même les paroisses avoisinantes. Inquiète devant la situation financière à venir, l'assemblée de Fabrique a fait ses calculs et en est arrivée à la conclusion qu'elle ne passerait pas à travers. On a retourné les chiffres dans tous les sens, la courbe de la rentabilité pointait toujours vers le bas : les revenus diminuent et les dépenses augmentent. Tout ça, pour une messe par semaine. Sous le patronage de l'archange Gabriel, on ne se décourage pas et on décide de chercher une solution. On va rencontrer les autorités municipales pour leur expliquer la situation, on parle à la MRC, on convoque une réunion publique et on présente la situation telle qu'elle est. Les gens sont estomaqués, mais tous veulent trouver une solution, on n'est pas pour fermer l'église. Quand même, pas ici!

Avant d'aller plus loin, précisons que la position de l'Archevêché, dans ces cas, est de laisser au maximum le milieu trouver des solutions locales qu'il approuvera par la suite, parce qu'on ne peut pas disposer d'une église sans l'accord de l'évêché, et ce dernier ne veut pas se retrouver avec des églises sur les bras.

À La Durantaye, on a trouvé une solution, pas une affaire de bouche-trou, mais une solution à long terme. L'église servira pour le culte, mais elle sera aussi un centre communautaire. Avec un double usage, ça vaut la peine d'y penser. Un architecte a fait des plans, évalué les travaux. Dans les 800 000 \$. C'est beaucoup d'argent! Municipalité, Caisse populaire, associations et tout ce qui bouge dans le milieu sont mis à contribution. Une gigantesque souscription s'organise pour assumer la quote-part du milieu, fixée à 265 000 \$. On sollicite même les anciens, installés en dehors. On approche actuellement le montant fixé.

Tout n'est pas réglé à La Durantaye, mais on est sur la bonne voie. Morale de cette histoire : quand le milieu veut, il peut. Demandez aux gens de St-Nazaire, moins de 400 habitants, ce qu'ils ont fait quand il a fallu réaliser les grands travaux à leur église. Ils ont retroussé leurs manches. Au printemps 2008, nous avons appris que, à Saint-Léon-de-Standon, les responsables locaux réfléchissent à l'avenir de leur église, comme à La Durantaye. Ils sont allés voir ce qui s'est fait ailleurs, pour ne pas répéter les erreurs commises. Ils cherchent une solution d'avenir. Nous entendrons parler d'eux bientôt.

Dans le prochain et dernier article, nous essaierons de voir les enjeux en cause dans ce débat sur l'avenir du patrimoine religieux, ou quelles conditions poser à la transformation de certaines églises pour en garantir un meilleur avenir.